

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 07-0522 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ qu'à sa séance ordinaire tenue le 21 juin 2022 à 19h30 au Centre administratif de la MRC, le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a adopté le ***Règlement 07-0522 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi***. Ce règlement entre en vigueur le 8 juillet 2022.

Ce règlement peut être consulté par toute personne sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: https://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php. Toute personne intéressée peut également prendre connaissance dudit règlement au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, et ce, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à COWANSVILLE ce HUITIÈME (8^e) jour de juillet de l'année DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).

Le greffier,

David Legrand, avocat